

*Marine marchande du Canada—Loi*

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Gauthier:** Les brise-glace sont utilisés en grande partie dans le Saint-Laurent pour contenir les crues. Cela amuse le député d'en face.

**M. Crosby:** Le croyez-vous?

**M. Gauthier:** C'est vrai, c'est un fait. On a souvent recours aux brise-glace dans le Saint-Laurent pour empêcher les inondations sur les rives. On pourra maintenant faire payer les usagers. Nous ne le savons pas, car le gouvernement ne nous a pas dit comment fonctionnera le programme. Il ne nous a pas dit quelles seront ces redevances et qui les paiera. Tant qu'il ne nous aura pas fourni ces explications au sujet de l'article 4, nous nous prononcerons contre.

**M. Binns:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne voulais pas interrompre le député durant son intervention car il semblait éprouver de la difficulté à suivre le fil de sa pensée. Toutefois, je voudrais signaler que je n'ai pas fait de discours aux producteurs de pommes de Terres de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet du projet de loi C-75 durant la campagne électorale, mais je crois que je le ferai sous peu pour rétablir certains faits erronés qu'énoncent des députés d'en face.

**M. Foster:** Monsieur le Président, je prends la parole sur le même rappel au Règlement. Je viens soudain de me rendre compte que le député de Cardigan (M. Binns) n'aurait certes pas osé parler du projet de loi C-75 dans l'Île-du-Prince-Édouard au cours de la campagne électorale. Son parti et bien sûr le premier ministre de la province ont subi une cuisante défaite lors des élections. Si le député avait soulevé la question, son parti n'aurait probablement pas obtenu le moindre siège. A mon avis, le député ne devrait pas l'oublier.

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Je n'interviens pas sur le projet de loi C-75 simplement pour complaire au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Lui-même, ses collègues et ses amis néo-démocrates ont assez fait de provocation dans leurs discours à la Chambre pour que je veuille prendre la parole.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma sympathie au député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall), dont l'intérêt pour la marine marchande date au moins du début de notre collaboration, laquelle remonte à 30 ans. Il possède une grande compétence dans ce domaine. Il est honteux que les députés d'opposition réduisent à un seul article, le recouvrement des frais auprès des usagers de certains services, un projet de loi tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et qui concerne donc le transport maritime dans les eaux canadiennes et internationales, un projet de loi destiné à protéger les marins qui naviguent dans les eaux sur lesquelles le Canada a compétence, un projet de loi conçu également pour protéger le secteur de la marine marchande.

Au lieu de faire ce discours, je préférerais me prononcer tout de suite sur le projet de loi, afin que tous les marins du monde puissent profiter au plus tôt de ses dispositions. J'espère que les députés qui évoquent les élections sont conscients du sort

réservé aux députés qui nuisent au bon déroulement de nos travaux, à la Chambre et ailleurs, car ils feraient bien de redouter ceux qui, à l'extérieur de la Chambre, tiennent à ce que ce projet de loi soit adopté. Beaucoup souhaitent son adoption en raison des bienfaits qu'il entraînera. L'obstructionnisme peut avoir des effets désastreux, mais il donne lieu aussi à des faussetés que nous nous devons de corriger.

J'ai déjà très clairement signalé que cette mesure concernait la marine marchande et, plus précisément, la Loi sur la marine marchande du Canada. Elle ne touche que très peu le secteur des pêches de l'Atlantique sauf, si l'on veut, qu'elle pourrait s'appliquer indirectement à tel pêcheur ou à tel bâtiment de pêche. C'est le prix qu'il faut payer pour naviguer sur les voies maritimes et je pense que tous les pêcheurs de la côte atlantique le savent et l'admettent.

Je voudrais faire remarquer aux députés qui ne le sauraient pas que, sur la côte atlantique et en particulier dans le port de Halifax, contrairement aux déclarations du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), l'appui est considérable pour cet article 4 qui inquiète tant les députés d'en face. La commission du port de Halifax—Dartmouth est venue dire au comité législatif: «Adoptez l'article 4. Nous sommes las d'être victimes de discrimination dans le domaine du transport maritime».

Je comprends que la députée de Mount Royal (M<sup>me</sup> Finestone) prenne la parole pour dire que nous devrions supprimer l'article 4 qui modifie l'article 3 de la Loi sur la marine marchande, car il pourrait avoir un effet néfaste sur les expéditions passant par le port de Montréal. Je la comprends et je reconnais qu'elle a le droit de représenter ses électeurs. Par contre, lorsque des députés de la région atlantique nous disent de ne pas adopter les modifications à l'article 3 de la Loi sur la marine marchande, je sais qu'ils ne savent pas d'où ils viennent et au nom de qui ils parlent.

De ce point de vue, je peux excuser l'intervention du député de Nickel Belt qui prétend savoir ce qui se passe, ou devrait se passer, sur la côte atlantique et en particulier dans le port de Halifax. Toutefois, c'est peut-être la raison pour laquelle les néo-démocrates n'ont pas de députés de cette région. Vous pouvez être certain, monsieur le Président, que vu leur position il en sera encore ainsi pendant des années.

Puis-je pardonner au député d'Ottawa—Vanier qui met le port de Halifax sur le même pied que le canal Rideau? Il essaie de dire qu'il suffirait de construire un quai de 100 pieds dans le port de Halifax pour recevoir le plus gros paquebot du monde. Il pense que le plus gros navire conteneur de la troisième génération peut entrer au port de Halifax et amarrer à un quai fait simplement de roches et de mortier. Il compare le port de Halifax au canal Rideau. Il pense que les navires ne devraient pas payer davantage pour entrer dans le port de Halifax que pour naviguer sur le canal Rideau. Même si nous devons construire des passerelles et des passages pour enlever la glace, peu importe, il ne faut pas faire payer les gens pour cela. Que les responsables du port de Halifax assument tous les frais.